

MOBILISATION POUR LA JOURNÉE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

Le SAFPT appelle ses adhérents et sympathisants à se mobiliser le mardi 29 septembre 2026, car nous sommes dans un contexte de crise sociale qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Où cela s'arrêtera t'il ?

Cette mobilisation ne porte bien sûr pas que sur le pouvoir d'achat même si celui-ci reste le premier moteur de cette mobilisation mais aussi sur les revendications relatives aux conditions de travail, à la santé, aux effectifs et à la reconnaissance des agents publics.

Concernant la perte du pouvoir d'achat des agents publics, le gel ou l'infime revalorisation du point d'indice, ajouté à l'inflation, fait que chacun a un sentiment d'un décrochage durable des rémunérations publiques.

Cette situation est particulièrement sensible pour les agents de catégorie C, mais elle concerne également les catégories B et A lorsque la progression indiciaire ne permet plus de compenser la hausse du coût de la vie.

La non-reconduction de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat renforce ce sentiment de fragilité, notamment pour les agents dont la carrière progresse peu ou qui se trouvent en fin de grille.

De plus, l'augmentation du SMIC a accentué le tassement des grilles indiciaires. De nombreux agents publics se trouvent désormais proches du salaire minimum, parfois malgré plusieurs années d'ancienneté.

Pour éviter que les traitements indiciaires ne passent sous le niveau du SMIC, les collectivités utilisent l'indemnité différentielle. Ce mécanisme garantit le respect du minimum légal, mais il ne règle pas la difficulté structurelle. Lorsqu'un avancement d'échelon se traduit par une diminution équivalente de l'indemnité différentielle, l'agent peut ne percevoir aucun gain réel. La carrière perd alors une partie de sa lisibilité.

Concernant les congés maladie, ils constituent un autre point sensible. La baisse de l'indemnisation du congé de maladie ordinaire, le maintien du jour de carence et les projets de contrôle renforcé alimentent un sentiment de défiance envers les agents malades, déjà exposés à des conditions de travail parfois difficiles.

Lorsque les mesures de maîtrise de l'absentéisme sont perçues comme une sanction des agents malades, elles peuvent dégrader durablement le climat de confiance.

Concernant les retraites, les réformes généralistes à répétitions et non adaptées aux fonctionnaires territoriaux marquent une incertitude qui génère une peur de la précarité pour les agents qui s'approchent de la retraite.

De plus, les lois retraites actuelles génèrent des départs de plus en plus tard avec des indemnités à la limite de la pauvreté.

IL FAUT QUE NOS GOUVERNANTS COMPRENNENT QUE TROP, C'EST TROP ET QUE LES AGENTS TERRITORIAUX EN ONT ASSEZ DE NE PLUS ARRIVER A BOUCLER LEUR FIN DE MOIS.

Le mouvement social du 29 septembre 2026 traduit également une inquiétude sur l'avenir de la fonction publique, la reconnaissance des agents et la capacité des services publics à continuer à remplir leurs missions dans de bonnes conditions.

La question salariale, la santé au travail, les carrières, les conditions d'exercice des missions et la reconnaissance professionnelle ne peuvent plus être traitées séparément. Elles forment désormais un même sujet : celui de l'attractivité du service public.

Défendons les droits de notre Fonction Publique Territoriale.

Soyez nombreux à vous mobiliser le 29 septembre 2026 sachant que du fait de sa Philosophie et son Autonomie, le SAFPT laisse chacun libre de son choix

Pour le SAFPT
Le Bureau National



Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

SAFPT NATIONAL

1041, avenue de
Draguignan
ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

La Garde, le 9 septembre 2026

Monsieur Laurant Nuñez
Ministre de l'intérieur
Hôtel de Beauvau,
1, Place Beauvau
75800 Paris

Courrier recommandé A/R 88000068686653N

OBJET : Préavis pour la mobilisation du mardi 29 septembre 2026

Pièce jointe : Communiqué de grève

Monsieur le Ministre, Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1 à 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons de la décision prise par notre Fédération, de déposer un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de la fonction publique territoriale de 0 H 00 à 24 H 00 pour la journée du mardi 29 septembre 2026.

Ce préavis est motivé par le communiqué ci-joint.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau National
Thierry CAMILIERI
Secrétaire Général Adjoint



Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

SAFPT NATIONAL

1041, avenue de
Draguignan
ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

La Garde, le 9 septembre 2026

Monsieur David Amiel
Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État
139 Rue de Bercy
75572 PARIS

Courrier recommandé A/R 88000068686653N
OBJET : Préavis pour la mobilisation du mardi 29 septembre 2026
Pièce jointe : Communiqué de grève

Monsieur le Ministre, Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1 à 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons de la décision prise par notre Fédération, de déposer un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de la fonction publique territoriale de 0 H 00 à 24 H 00 pour la journée du mardi 29 septembre 2026.

Ce préavis est motivé par le communiqué ci-joint.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau National
Thierry CAMILIERI
Secrétaire Général Adjoint